

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2023\_037**

**Création d'un emploi non permanent "Chargé(e) de sensibilisation eau" en contrat à durée déterminée à temps non complet suite à un accroissement temporaire d'activité**

Le sept décembre deux mille vingt-trois, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU

Étaient représentés : François FOLCHER représenté par Serge GRASSET, Pierre PANTANELLA représenté par Arnaud CURVELIER, Régis VALGALIER représenté par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : René JEANJEAN

Date de convocation : 28 novembre 2023

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 3
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant le besoin de créer un emploi de « Chargé(e) de sensibilisation eau » lié à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant cet accroissement temporaire d'activité, il convient donc de créer un emploi non permanent en contrat à durée déterminée à temps non complet sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant que cet emploi sera financé dans le cadre de la mission « animation territoriale 2024 » (financement Agence de l'eau Adour Garonne, taux de 70%),

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Décide** la création de cet emploi à compter du 5 février 2024 selon les modalités suivantes :

Filière	Technique
Catégorie	B
Cadre d'emploi	Technicien territorial
Grade	Technicien principal de 2ème classe
Temps de travail	Temps non complet 24h30
Type de contrat	Contrat à durée déterminée

Durée du contrat	9 mois
Intitulé	Chargé(e) de sensibilisation eau
Missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager une refonte des modalités de mise en œuvre du programme des interventions scolaires pour 2025, dans un objectif de collaboration multi partenariale,</li> <li>• Participer à la mise en œuvre de l'action « ambassadeurs des cours d'eau » pour l'année 2024,</li> <li>• Mettre en place un ou plusieurs outils pédagogiques dans le cadre des interventions pour les scolaires et/ou le grand public</li> <li>• Appuyer, en cas de besoin, la mise en œuvre des actions de communication ou de sensibilisation dans le cadre de journées organisées par le Syndicat.</li> </ul>

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent contractuel recruté dans cet emploi seront inscrits au budget 2024,

**Autorise** le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes pièces utiles se rapportant à ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le Président, Serge VÉDRINES**




**Le Secrétaire de séance, René JEANJEAN**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 07/12/2023  
et publié ou notifié  
le 08/12/2023

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.